



## OFFRE D'EMPLOI

*Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, sur la Rive-Sud, la ville de Candiac se distingue par son milieu de vie exceptionnel et son aménagement urbain structuré. Candiac offre une gamme diversifiée de services à ses 21 000 citoyens. Pour maintenir son haut standard, nous sommes à la recherche de personnes hautement compétentes, dynamiques et reconnues dans leur domaine.*

### **INSPECTEUR MUNICIPAL**

*POSTE RÉGULIER, TEMPS PLEIN*

*Division Permis, inspections et requêtes, Service du développement*

*CAN-18-REG-3017-20*

#### **DESCRIPTION SOMMAIRE**

Sous la responsabilité du chef de division, Permis, inspections et requêtes, le titulaire du poste est responsable de l'application de la réglementation en matière d'urbanisme. Il traite les demandes de permis en déterminant les coûts exigibles, la compatibilité des données au regard de la réglementation et les conditions de réalisation. Il effectue certaines recherches archivistiques et s'assure du bon déroulement des différents programmes reliés au domaine de la construction.

#### **DESCRIPTION DES TÂCHES**

1. Analyse les demandes et délivre les permis et certificats d'autorisations;
2. Communique aux citoyens et aux professionnels (architectes, arpenteurs, etc.) l'information relative à la réglementation en matière d'urbanisme;
3. Étudie les plaintes formulées par les citoyens et prépare les dossiers de poursuites, s'il y a lieu;
4. Propose des modifications réglementaires pour assurer une meilleure application de la réglementation;
5. Identifie et retranscrit les conditions exigées pour la réalisation d'un projet;
6. Détermine et effectue les différents calculs requis à l'émission des demandes de permis;
7. Inspecte les chantiers de construction (par exemple : coupe d'eau, excavation, propreté du chantier, nivellement du terrain, etc.);
8. Réalise les inspections requises lorsqu'un immeuble constitue un risque pour la santé et la salubrité publique;

9. Effectue l'inspection à l'égard de diverses situations relatives à la réglementation municipale (par exemple : hautes herbes, luminosité excessive, eaux stagnantes, etc.);
10. Effectue des recherches archivistiques de permis de construction, de plans ou autres;
11. Assure la recherche et la compilation des données statistiques;
12. Effectue la classification de divers plans et dossiers selon les normes établies;
13. Traite les demandes à l'égard du sciage de bordures et trottoirs;
14. Utilise des équipements techniques, lorsque requis (sonomètre, planimètre, niveaux laser);
15. Effectue toute autre tâche reliée à sa fonction et/ou requise par son supérieur immédiat.

### **EXIGENCES DU POSTE**

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'architecture ou techniques d'aménagement et d'urbanisme, ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation;
- Posséder trois (3) années d'expérience pertinente dans le domaine municipal;
- Connaissances informatiques intermédiaires : suite Microsoft Office, logiciel AccèsCité Territoire, JMap;
- Connaissance du logiciel AutoCad, un atout;
- Connaissances linguistiques : intermédiaires en français (parlé, écrit) et intermédiaires en anglais (parlé);
- Connaissance du Code national du bâtiment, un atout;
- Attestation cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Condition physique nécessaire pour l'exécution de la fonction occupée;
- Permis de conduire valide, classe 5;
- Compétences recherchées : analyse, synthèse et jugement, connaissance du domaine d'expertise, gestion du temps et des priorités, intelligence émotionnelle, santé et sécurité au travail, sens de la méthode et de la rigueur, service client.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae et diplôme au plus tard le **18 mars 2018**, en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse <http://ville.candiac.qc.ca/fr/115/Postulez>.

*La Ville de Candiac souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.*

*Seuls les candidats retenus seront contactés. Il est à noter que le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.*